

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . .	18 fr. » c.	Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . .	10 »	13 »
Trois mois, — . . .	5 25	7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 30 cent., envoyés sans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 10 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Express.	
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.	
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.	
4 — 13 — — Express.	
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.	
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.	
9 — 50 — — Express.	
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.	
5 — 37 — — soir, Omnibus.	
10 — 30 — — Express.	

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	20 c. la ligne.
Dans les réclames	30 —
Dans les faits divers	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Les nouvelles d'Italie sont peu satisfaisantes. La révolution s'avance, tantôt au grand jour, tantôt dans les ténèbres, mais l'on devine le moment prochain où elle voudra, selon l'expression consacrée, frapper un grand coup. — Le découragement s'empare des esprits; les ambitieux essaient de lutter soit pour se maintenir au pouvoir, soit pour y arriver. Le Roi est frappé d'indécision. Il n'ose surtout s'arrêter à des mesures trop rigoureuses qui feraient sauter la mine qui couvre la péninsule toute entière. Rien n'est triste comme cette situation. — On affirme d'un autre côté que le gouvernement français ne veut en aucune façon entendre parler du sacrifice de Rome. Les conseillers les mieux placés font surtout valoir que l'Italie, entraînée sur la pente où elle glisse si rapidement, ne nous serait pas plus fidèle pour cela.

Voici ce que nous lisons dans une lettre en date du 24 juin qu'adresse au *Journal des Débats* son correspondant de Rome :

« Le rappel de la division française d'occupation est considéré ici par tout le monde comme décidé en principe, et l'on attend avec confiance l'exécution de cette mesure. Les Romains sont persuadés qu'une entente est déjà établie entre les cabinets de Paris et de Florence, et que la cour de Rome recevra, ou a déjà reçu communication de la décision prise. »

Le *Bulletin international* contenait récem-

ment une lettre de Rome où se trouve ce passage :

« Tout est paralysé ici par l'attente de grands événements. — On vient de recevoir des télégrammes de Mgr Chigi, nonce du Saint-Père à Paris.

« Il paraît résulter des conversations de ce prélat avec l'Impératrice, par laquelle il a été reçu deux fois en audience particulière, que l'alliance franco-italienne est faite et que le principe de l'occupation mixte est adopté. On croit que les troupes françaises partiront au mois d'octobre.

« Je vous donne pour certain que le concile sera ajourné : — on dit partout : « Peut-être ne se tiendra-t-il pas à Rome. »

Veut-on savoir de quel ton et de quel style la *Correspondance d'Avus* parle du futur concile et du cas que l'on en fait dans les hautes régions du pouvoir? *Tolle! Lege!* Prenez et lisez ce paragraphe de sa dernière correspondance romaine :

« Encore un démenti à l'adresse du grave *Mémorial diplomatique*. La nouvelle que M. de Banneville a fait des ouvertures au Saint-Siège au sujet de la représentation de la France près le concile et que le Pape a exprimé la joie que lui causait cette démarche du *souverain très-chrétien*, n'a pas une ombre de fondement.

« La vérité est que ni le gouvernement français ni aucun autre n'ont encore exprimé leurs sentiments et fait des démarches, à Rome, en vue du concile. Tous attendent, et en attendant ils se concertent sur le *quid agendum*. On croit généralement qu'ils prendront en

commun la résolution de ne pas se faire représenter, sauf à laisser ou à ne pas laisser publier chez eux, tels ou tels actes de l'assemblée. C'est peut-être au fond le parti le plus sage. »

Un télégramme de Péra annonce que le pape menace d'excommunication les parents chrétiens qui envoient leurs enfants au lycée turc. On craint qu'à titre de représailles la Porte n'expulse les jésuites de l'empire ottoman.

On lit dans la *Correspondance provinciale* du 30 juin :

« M. de Bismark, par suite des nécessités impérieuses de son état de santé, désire être allégé de ses travaux politiques en ce qui touche l'accomplissement de sa mission, dans toute la limite compatible avec l'intérêt de l'Etat. En conséquence, il est probable que, jusqu'à ce qu'il soit suffisamment rétabli, M. de Bismark sera affranchi de la présidence du ministère d'Etat. Il continuera comme par le passé de s'occuper de la direction des affaires fédérales.

On écrit de Madrid, le 29 juin :

Un incident grave a éclaté entre le général Prim et M. Figuerola, ministre des finances.

Par suite, M. Figuerola a offert sa démission. Plusieurs amis de M. Figuerola ont aussi offert leur démission. Toutefois, le ministère ne sera reconstitué qu'après la complète discussion du budget.

Une réunion extraordinaire des membres de la majorité, tenue ce matin au palais du Sénat, a décidé de donner un vote de confiance

au général Prim et à l'amiral Topete, à l'exclusion des autres ministres.

Une vive agitation règne en Catalogne, mais aucun désordre n'a eu lieu.

Une dépêche de Madrid annonce que la crise ministérielle est terminée.

Tous les ministres actuels gardent leurs portefeuilles.

ÉCHOS DE LA CHAMBRE.

Au milieu des bruits divers qui circulent, nous pouvons distinguer toutefois une tendance, même chez les plus ardents, à laisser de côté la petite guerre d'incidents pour se renfermer dans les questions de principes. MM. Bancel et Gambetta seraient eux-mêmes disposés à beaucoup de modération. Rasnait se trouverait seul de son parti de violence, et l'on doute qu'il soit entendu. — Du côté de la majorité, il circule aussi un air nouveau. On sent qu'elle se croit appelée à un grand rôle et qu'il dépendra d'elle de le remplir. Il ne serait donc pas étonnant de la voir accueillir favorablement, après la vérification des pouvoirs, une demande d'interpellation partie du centre gauche. Du reste, on est d'accord que le désir exprimé dans les paroles du Ministre d'Etat de voir la session extraordinaire se borner à la vérification des pouvoirs, n'est qu'un désir nullement en contradiction avec le droit absolu dont jouit la Chambre d'interpeller le gouvernement, dès qu'elle se trouve régulièrement réunie et constituée.

Il circule beaucoup d'autres bruits que nous devons mentionner, pour être fidèle à notre tâche impartiale, mais en faisant toutes nos

FEUILLETON.

11

LA FILLE AU COUPEUR DE PAILLE,

PAR RAOUL DE NAVERY.

(Suite.)

IV.

Au matin, suivant sa promesse, l'abbé Kerdrec se dirigea vers la maison du coupeur de paille.

Les murs lézardés, noircis, détrempés par la pluie, s'élevaient de larges dalles d'ardoise. Le chaume du toit pendait pourri et verdâtre sur les poutres qui fléchissaient. La porte disjointe quittait les gonds; les marches oscillaient sous les pieds. L'intérieur de la maison répondait au dehors. Les vêtements en loques traînaient partout. Il y avait de la paille dans un angle, et des poules y picoriaient. Les assiettes vides étaient à terre. Les débris de choux, les pelures de pommes de terre, les tiges de carottes, attendaient un lapin qui en trois sauts courrait se blottir sous le lit. Les toiles d'araignées pendaient et le soleil y faisait des prismes. A cette heure matinale où tout chante et brille, où la nature a mis des diamants de rosée sur sa robe verte et couronné son front de guirlandes, les choses laides, sordides,

hideuses, puantes, font plus mal à voir qu'aux lueurs indécises du crépuscule qui tombe.

Mais ce qui semble monstrueux surtout, au milieu du concert des harmonies champêtres, des voix qui bénissent, des fleurs qui embaument, c'est le blasphème de l'homme, c'est son mépris pour le Dieu qui se révèle, et semble ne rendre si beau le visible voilé de la création que pour faire adorer et deviner plus grande la puissance qui le façonna.

« Charme d'une matinée d'avril! aube rosée! buissons feuillus! couvées timides! gazon étoilé! fleurs que le soleil empourpre! résurrection du sol! vous imitez l'âme qui s'éveille jeune, belle, pure, enflammée, pour s'envoler vers Dieu comme le passereau va sur la montagne. »

« La jeunesse de l'aigle se renouvelle, et aussi la jeunesse de l'âme! »

L'abbé Kerdrec s'en allait lentement, doucement, bénissant toutes les petites créatures. Il avait un livre passé dans sa large ceinture, mais il préférait les pages du bon Dieu. Il vint un moment pourtant où l'âme de l'abbé Kerdrec fut tellement pénétrée de joie, d'amour, de bénédiction et de louange, que ses lèvres, de même que celles de Frère Pacifique, qui, disent les *Fleurs de S. François*, « la portait sur sa bouche comme un rameau d'olivier », laissèrent échapper ce cantique élevé,

suave, doux, échelle d'amour qui de la terre monte au ciel, *Te Deum* de la nature rendue chrétienne, *hosanna* de poète religieux, oraison de moine emportée par une ferveur embrasée :

« Loué soit Dieu mon Seigneur ainsi que toutes les créatures, spécialement notre frère le soleil qui nous donne le jour et la lumière : il est beau et rayonne avec une grande splendeur, il est votre image, ô mon Dieu ! »

« Loué soit mon Dieu pour notre sœur la lune et pour les étoiles; il les a formées dans le ciel, brillantes et belles. »

« Loué soit mon Seigneur pour notre frère le vent, pour l'air, soit nuageux, soit serein, pour tous les temps, par lesquels il donne leur subsistance à toutes les créatures. »

« Loué soit mon Seigneur pour notre sœur l'eau, qui est utile, humble, précieuse et chaste. »

« Loué soit mon Seigneur pour notre frère le feu, par lequel il illumine les ténèbres, et qui est beau, agréable, fort et puissant. »

« Loué soit mon Seigneur pour notre mère la terre, qui nous nourrit et nous soutient, qui produit les fruits, les fleurs diaprées et les herbes. »

Et l'abbé Kerdrec regarda la terre et le ciel avec des yeux humides d'allégresse et d'amour.

La mesure de Daniel, dorée au loin par le soleil, se

dessinait bien sur le fond du ciel; en approchant davantage, elle faisait tache.

La Gervaise allait et venait dans la salle, faisait des débris de ce qui était déjà cassé, se plaignant, grondant, bougonnant, dérangeant même ce désordre, effarouchant les poules et chassant le lapin à coups de pied.

Le coupeur de paille, les mains derrière le dos, marchait dans son petit jardin, refaisant à part lui le calcul de tout ce que lui avait promis Yves, et ajoutant à l'adresse de la Gervaise :

« Quand j'aurai les mille écus, je changerai de servante! »

Il ne vit point venir l'abbé Kerdrec; du reste, quand il l'aurait reconnu dans le chemin, il n'aurait jamais pensé qu'il venait chez lui.

Le recteur était souriant et doux.

« Bonjour, Daniel! » dit-il.

Le coupeur de paille lui répondit d'un air rogue, en soulevant avec peine son chapeau de paille. Il pensa que le recteur venait lui adresser une réprimande, et il se tint sur la défensive, hargneux, hérissé, pareil à un dogue qui sait aboyer et mordre.

« Mon ami, dit l'abbé Kerdrec, je viens ici de la part de Jean Patriarche. »

— Bon, pensa Daniel, le richard ne veut pas que son gars épouse ma fille : je m'y attendais. »

réserves. Ainsi, d'aucuns prétendent que le pouvoir ne verrait pas d'un mauvais œil les demandes d'interpellation; que les modifications ministérielles sont décidées et qu'elles sont différées pour laisser aux ministres actuels le soin de vider les questions soulevées par les élections. — On dit encore que le parti radical songerait à porter Victor Hugo à la place de Rochefort; mais Hugo lui-même résisterait aux instances de ses amis. Il est certain qu'en prêtant serment le solitaire de Jersey n'aurait plus guère raison de garder son rocher. — Gambetta porte décidément son ami Laurier dans la 1^{re} circonscription de la Seine; mais le nouveau candidat, peu sympathique, à ce qu'on assure, même dans son monde, aurait à lutter contre une personnalité nouvelle, redoutable par son talent et sa popularité. Nous en dirons le nom un de ces jours. — M. Glais-Bizoin se porte aussi dans la 8^{me} circonscription que va lui laisser libre son ami Pelletan. — Enfin, et ceci attirera plus encore l'attention, on affirme que le succès considérable du discours du P. Hyacinthe à la dernière séance de la ligue internationale de la Paix aurait inspiré l'idée de le porter à la députation à Paris même. Le R. P. ne serait pas éloigné d'accepter. Reste à savoir s'il réussira mieux à la Chambre, en supposant qu'il y arrive, que le P. Lacordaire.

Mardi, les bureaux de la Chambre ont élu leurs présidents et leurs secrétaires. Voici le résultat des nominations :

- 1^{er} bureau : Président, M. du Miral; secrétaire, M. Gaudin.
- 2^e bureau : Président, M. Séneca; secrétaire, M. le baron Reille.
- 3^e bureau : Président, M. le baron Buquet; secrétaire, M. des Rotours.
- 4^e bureau : Président, M. Rouleaux-Dugage; secrétaire, M. Lefebvre.
- 5^e bureau : Président, M. le baron Mercier; secrétaire, M. Liégeard.
- 6^e bureau : Président, M. Darblay; secrétaire, M. Berger.
- 7^e bureau : Président, M. le général d'Hauteville; secrétaire, M. Cornudet.
- 8^e bureau : Président, M. Le Roux; secrétaire, M. de Leusse.
- 9^e bureau : Président, M. Cazelles; secrétaire, M. de Bosredon.

Les neuf bureaux ont reçu les dossiers des 292 circonscriptions électorales. Ces dossiers se trouvent ainsi répartis par bureau :

- 1^{er} bureau. — Ain, Aisne, Allier, Alpes (Basses-), Alpes (Hautes), Alpes-Maritimes, Ardèche, Arriège, Aube.
- 2^e bureau. — Aude, Aveyron, Bouches-du-Rhône, Calvados, Cantal, Charente, Charente-Inférieure, Cher, Corrèze, Corse.
- 3^e bureau. — Côte-d'Or, Côtes-du-Nord,

Creuse, Dordogne, Doubs, Drôme, Eure, Eure-et-Loir, Finistère, Gard.

4^e bureau. — Garonne (Haute-), Gers, Gironde, Hérault, Ille-et-Vilaine, Indre, Indre-et-Loire, Isère, Jura, Landes.

5^e bureau. — Loir-et-Cher, Loire, Loire (Haute-), Loire-Inférieure, Loiret, Lot, Lot-et-Garonne, Lozère, Maine-et-Loire, Manche.

6^e bureau. — Marne, Marne (Haute-), Mayenne, Meurthe, Meuse, Morbihan, Moselle, Nièvre, Nord, Oise.

7^e bureau. — Orne, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Pyrénées (Basses-), Pyrénées (Hautes-), Pyrénées-Orientales, Rhin (Bas-), Rhin (Haut), Rhône, Saône (Haute-).

8^e bureau. — Saône-et-Loire, Sarthe, Savoie, Savoie (Haute-), Seine, Seine-Inférieure, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Sèvres (Deux-), Somme.

9^e bureau. — Tarn, Tarn-et-Garonne, Var, Vaucluse, Vendée, Vienne, Vienne (Haute-), Vosges, Yonne.

D'après le *Journal des Débats*, les conseillers d'Etat, commissaires du gouvernement chargés de soutenir, dans les élections contestées, la discussion devant le Corps-Législatif, se sont partagé leur travail. Dans cette répartition, M. Chamblain s'occupe des élections du département de la Sarthe; M. Riché, de celles de Maine-et-Loire et de la Mayenne; M. Genteur, de la Loire-Inférieure et des Deux-Sèvres; M. le conseiller Jolibois, d'Indre-et-Loire, de la Vendée et de la Vienne.

MM. Baroche, garde des sceaux, de Forcade La Roquette, ministre de l'intérieur, Vuitry, ministre présidant le conseil d'Etat, Sencier, directeur général, et de Bosredon, secrétaire général du ministère de l'intérieur, doivent prendre part aux discussions qui s'engageront au sujet d'un certain nombre de protestations adressées à la Chambre.

On sait que les dossiers relatifs aux élections de Maine-et-Loire seront examinés par le 5^e bureau du Corps législatif. Ce bureau est composé de MM. le marquis d'Andelarre, Dierrotteau, Bois-Vieil, Bouchetal-Laroche, Brame, Buisson, Calvet Rogniat, le comte J.-P. de Champagny, le comte N. de Champagny, Chevandier de Valdrôme, Darracq, Dechastelus, Dessaignes, Genton, Giron de Dazarringues, Grévy, Guillaumir, Albert Huet, Jourdain, le baron de Ladoucette, Stéphane Liégarde, Martel, le baron Mercier, le général de la Motterouge, Ernest Picard, Planat, Prax-Paris, Rouxin, de Saint-Germain, Jules Simon, le marquis de la Tourette, Werlé.

M. le baron Mercier a été nommé président, M. Liégarde secrétaire.

On espère que vers la fin de la semaine la Chambre sera constituée, c'est-à-dire que la moitié plus une des élections auront été vérifiées.

Au nombre des élections à l'occasion desquelles on prévoit des débats fort animés, on cite celle de M. Chagot dans Saône-et-Loire, celle de M. Wilson dans Indre-et-Loire, et celle de M. de Gourgaud, dans la Haute-Saône.

Rien de positif encore en matière d'interpellation. La gauche songerait, dit-on, à en formuler une sur les troubles qui ont suivi les élections, tant à Paris que dans les départements.

L'Opinion nationale annonce que les députés appartenant au tiers-parti se sont réunis mardi et devaient se réunir de nouveau le lendemain soir; il s'agit d'une demande d'interpellation qui serait déposée dans l'une des prochaines séances sur la politique intérieure. Déjà, dit-on, cinquante députés y ont adhéré, et l'on ajoute que cette demande portera au moins quatre-vingts adhésions.

Le *National* dit aussi qu'une réunion du tiers-parti a eu lieu mardi chez M. Brame.

MM. Louvet, de Talhouët, Buffet, Chevandier de Valdrome, Emile Ollivier, Latour du Moulin, etc., assistaient à cette réunion.

Des questions de la plus haute gravité ont été agitées, et une grande résolution ne tarderait pas à être prise.

Le *Rappel* annonce qu'une pétition demandant pour Paris les franchises municipales et l'élection des maires par le suffrage universel va être adressée au Sénat.

Voici quel serait le texte de cette pétition, qui se couvrirait de nombreuses signatures :

A MESSIEURS LES SÉNATEURS.

Paris, 27 juin 1869.

La ville de Paris est privée depuis longtemps de toutes ses libertés municipales : elle n'est même pas appelée à nommer les administrateurs qui disposent en maîtres de sa fortune.

Un article de la Constitution actuelle remet au Sénat la garde des franchises publiques.

Les soussignés croient devoir réclamer son intervention, pour mettre un terme à un régime qui blesse à la fois, comme l'ont confirmé des faits récents, l'honneur et les intérêts de la grande cité.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

M. Vandal, mis en cause, en sa qualité de directeur général des Postes, par la lettre de l'Empereur en réponse à celle de M. Schneider, a, dit-on, demandé à prouver par une enquête que la lettre de M. Schneider, ou n'est pas partie de Paris le 21 ou est arrivée à Châlons le 22.

L'abbé Kerdrec continua :

« Il m'a chargé de vous demander si vous consentiez au mariage d'Armelle avec son fils.

— Si je consens, eh ! je crois bien, monsieur le curé ! et tout de suite ! une bonne parenté, de bonnes terres...

— Alors, mon ami, vous ne voyez aucun empêchement ?

— Aucun.

— On les mariera après la moisson.

— Ah ! c'est remis à ce temps-là ?

— Les travaux des champs seront finis.

— Au fait, c'est vrai !

— Vous savez écrire, Daniel ?

— On signe son nom.

— Eh bien ! signez votre autorisation, parce que, voyez-vous...

— Vous avez peur qu'on se dédise ?

— Non, mais qu'on fasse trop de stations chez le père Machecoul pendant ces jours-là...

— Et que l'on ne soit pas présentable ?... c'est vrai ! c'est très-vrai !

— Je signerai ! Eh ! la Gervaise ! » cria le coupeur de paille.

La hideuse créature se montra sur le seuil.

« Du papier, de l'encre !

— Est-ce qu'il y a de ça ici ?

— Oui, y en a ! La preuve c'est qu'Annette écrivait ses comptes !

— J'ai ce qu'il faut, dit l'abbé. Dans ce cornet voilà du papier, puis un encrier de poche et une plume. J'ai même écrit le corps du consentement, signez.

— Lisez tout de même, » dit Daniel.

Le recteur prit la feuille et lut :

« Moi Daniel, dit le coupeur de paille, j'autorise ma fille Armelle à contracter mariage avec Aubin Patriarache, fils majeur de Jean Patriarache, de la ferme de la Cadiorne. »

« C'est bien, dit Daniel ; seulement, vous faites erreur, monsieur le curé.

— En quoi !

— C'est pas « Aubin », c'est « Yves » qu'il fallait mettre.

— Comment, Yves ? mais Marthe et Jean m'envoient vous demander Armelle pour Aubin.

— Il y a presse alors ! dit le coupeur de paille : car pas plus tard qu'hier au soir Yves m'a prié de lui donner Armelle pour femme.

— Et vous avez répondu ?...

— Que je consentais.

— Mais vous n'avez pas réfléchi, Daniel : Aubin est bon, doux, rangé, économe, travailleur. Jamais on a pu

lui adresser un reproche sur sa conduite.

— C'est pas un gendre comme ça qu'il me faut...

— Il aime Armelle.

— Ça m'est bien égal.

— Armelle l'aime !

— C'est pas d'une fille qui a des principes : on attend la permission de son père.

— Son père ! dit le recteur en s'animant, osez-vous prendre ce titre ! N'avez-vous pas chassé l'enfant de la maison de sa mère ? N'avez-vous pas élevé une pierre de scandale là où mourut une victime ? L'avez-vous nourrie, élevée, aimée, cette pauvre créature recueillie par les Patriarache ? Elle mourait de faim quand on la trouva dans le coin du champ... Ah ! vous ne l'avez pas même bénie le jour où Dieu se donnait à elle ! Vous ne vous souvenez de votre paternité que pour en exercer les droits ; quant aux devoirs, vous les foulez aux pieds sans honte, sans pudeur ! Daniel ! je vous ai souvent parlé d'un Dieu qui éprouve : prenez garde que je vous annonce un Dieu qui châtie !

— C'est bon ! c'est bon ! dit Daniel, j'attendais l'averse ! C'est égal ! j'ai encore quelques fils secs sur le dos. Vous voulez savoir mon opinion sur tout : ça ne sera pas long ! La petite aurait grandi chez moi comme chez eux, et fût devenue une aussi belle fille... Pour quelques taloches qu'elle aurait reçues, elle n'en serait

— On lit dans le *Salut public* :

La direction d'artillerie de Lyon a reçu l'ordre d'établir un état très-complet des ressources que possède la place en bouches à feu, bombes, boulets, obus, poudre et munitions de toutes espèces. Les officiers d'artillerie s'occupent très-activement d'établir cette situation.

Cette mesure n'a rien de particulièrement significatif, en raison de la proximité des inspections générales.

— Un journal de Liège annonce que M. Rochefort fait ses préparatifs de départ. Il quittera la Belgique dans quelques jours.

— L'assemblée générale de la franc-maçonnerie italienne vient de terminer ses travaux. Le colonel Frapolli, député au Parlement de Florence, a été élu grand-maître de l'ordre.

— La *Gazette de Turin* croit savoir que la santé du général Garibaldi laisse beaucoup à désirer. L'affection rhumatismale dont il souffre tous les ans à cette époque est plus intense et si douloureuse que le général est obligé de garder le lit.

— Les derniers renseignements parvenus de la province de Constantine donnent de nouveaux détails sur les sauterelles, et font connaître l'étendue des ravages causés par les criquets.

D'après de récentes observations faites sur les lieux envahis, et notamment à Batna, la direction suivie par les sauterelles est celle du sud au nord.

Ces insectes s'avancent pour ainsi dire par étapes vers la Méditerranée. Le chemin parcouru en une journée est d'environ 20 ou 25 kilomètres.

Ces migrations commencent vers dix heures du matin et sont terminées vers cinq ou six heures du soir.

Arrivées au but de leur route, les sauterelles s'abattent sur les blés, les jardins, les prairies, etc., et y commettent des dévastations incalculables. Du reste, ces ravages n'ont lieu que dans les haltes ; et les points intermédiaires sont complètement respectés ; ainsi, dans la journée du 9 juin, un vol très-considérable, parti d'Aïn-el-Biar, au sud de Batna, est passé vers le milieu du jour, au-dessus de cette ville et de ses environs sans y causer le moindre dommage et est arrivé, dans la soirée à El-Mader, du côté de Constantine, où il s'est abattu.

Les dégâts commis jusqu'à ce jour par ces locustes peuvent s'évaluer ainsi : sur 231,645 hectares envahis, il faut en compter 10,000 au maximum qui ont été complètement ravagés.

M. Masure, professeur de chimie au lycée d'Orléans, vient, dans un de ses cours, d'expliquer à ses élèves quelques-unes des règles qui doivent présider à l'alimentation, et déterminer les proportions de pain, de viande et de

pas morte, et au jour d'aujourd'hui elle ferait comme un agneau la volonté de Daniel le coupeur de paille. Voilà sept ans que je la laisse vivre en paysanne fermière, logée dans une belle ferme, vêtue aussi bien que la femme de Patriarache, et qu'elle se donne du bon temps à bouche que veux-tu ! Si elle me désobéit à cette heure, tout changera... elle n'est pas majeure, et je suis son père... Elle épousera Yves, où je la fais rentrer à la maison.

— Vous n'en avez plus le droit ! dit l'abbé Kerdrec.

— Plus le droit ? depuis quand ?

— Depuis que cette femme y est entrée, répondit le curé en désignant la Gervaise.

— J'ai besoin d'une servante ! Et puis, ça ne regarde personne !

— Cela me regarde, moi et d'autres.

— Nous verrons, dit Daniel ; quant à signer ce papier, jamais !

— Mais Yves est un mauvais sujet, vous le savez bien !

— Tant mieux !

— Il battra Armelle.

— Ça forme les femmes !

— Mon Dieu ! mon Dieu ! dit l'abbé Kerdrec, vous laissez la patience du Seigneur.

vin que nous devons consommer pour réparer les pertes de notre corps. Cet enseignement étant de la plus haute utilité, nous reproduisons les paroles de M. Masure.

« Il faut à un homme, pour réparer les pertes quotidiennes de son corps :

» 1.200 grammes de pain, 500 grammes de viande (os et graisse déduits) ou 100 grammes de viande, telle que les bouchers la livrent ; 2/3 de litre de vin ; 2/3 de litre d'eau.

« 1° Equivalents du pain. — Les graines, (céréales et légumineuses) sont des aliments de même valeur que le pain.

» La pomme de terre est trois fois moins nourrissante que le pain.

» Les racines et légumes sont très-pauvres.

» Les corps gras (huile, beurre et graisse) sont quatre fois plus riches que le pain. Ces aliments sont indispensables dans les pays froids, où le corps a besoin, pour résister aux rigueurs des hivers, de développer par la respiration une chaleur intérieure plus grande, et par conséquent, de brûler plus de féculs et de corps gras. La consommation des graisses va en augmentant rapidement de l'équateur au pôle.

» En France, il faut dans notre alimentation faire dominer la graisse en hiver, et les aliments aqueux (racines et salades), en été.

» En aucun cas, la chair ne peut remplacer le pain. Ces excès de viande sont toujours funestes à la santé; ils engendrent la gravelle, la goutte et une foule de maladies inflammatoires.

» 2° Equivalents de la viande. — La chair des volailles et du gibier a la même valeur alimentaire que la viande de boucherie (à poids égal).

» Il en est de même de celle des poissons; leur goût est moins relevé que celui des viandes, mais ils sont au moins aussi nutritifs; c'est un excellent maigre.

» Les haricots, les pois et les lentilles sont aussi riches que la viande en matière azotée, mais il faut les mastiquer et les insaliver abondamment. Alors, à poids égal, ils nourrissent autant que la viande: ce qui est consolant en temps de carême.

» Le lait est moins riche, mais très-facile à digérer; en en prenant un litre et demi par jour, il porte autant de profit que 500 grammes de viande et 300 grammes de pain.

» Le fromage et les œufs sont assez riches en principes azotés; ils sont avec les haricots la viande des pauvres, comme la pomme de terre est leur pain.

» Les corps gras, le lard lui-même, sont les aliments les plus pauvres en principes plastiques. C'est au point que plus on mange de graisse, plus on maigrit. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

On lit dans l'Union de l'Ouest :

Le Corps-Législatif a rappelé nos députés.

— Vous laissez bien la mienne !

— Daniel ! un bon mouvement, un peu de pitié ! ces enfants s'aiment : n'avez-vous donc jamais aimé personne, ni Annette, ni votre mère ?...

— Personne ! répondit le coupeur de paille d'une voix sombre, ma mère m'a maudit et Annette...

— Vous a pardonné...

— Pardon ou malédiction, qu'importe ! vociféra Daniel ; je veux du cidre et du vin, des bestiaux et de l'argent ! un gendre qui paye Machecool et m'obtienne du crédit. Yves est ce qu'il me faut, voilà ! »

Le recteur demeura comme anéanti.

Le coupeur de paille rentra dans la maison et ferma la porte.

A pas lents, triste, désolé, l'abbé Kerdrec reprit le chemin du presbytère, en évitant de passer devant la ferme.

Et des lèvres pâles du pauvre prêtre tombèrent les dernières strophes du cantique de S. François, commencé dans la joie, achevé dans les pleurs.

« Loué soit mon Seigneur dans ceux qui pardonnent pour son amour, en supportant les souffrances et les tribulations.

» Heureux ceux qui persévèrent dans la paix, car ils seront couronnés par le Très-Haut.

» Loué soit mon Seigneur pour notre sœur la mort

Notre devoir est donc de nous tenir du mieux possible en communication avec eux, de manière à ne rien perdre des faits, gestes et paroles de leur législature.

Pour aujourd'hui, nous allons dire où se sont placés les mandataires de l'Anjou dans l'hémicycle législatif. Ainsi, quand le compte-rendu officiel dira qu'il y a eu *mouvement, enthousiasme, rumeur, vifs applaudissements* à droite, à gauche, au centre, en haut ou en bas, notre souvenir ira chercher à sa place chacun de nos députés, et nous pourrons nous dire : Celui-ci était dans la *rumeur*, et Celui-là dans l'*enthousiasme*. Nous dirons aussi de quels voisins sont entourés nos honorables ; le voisinage n'est pas indifférent : — « *Dis-moi qui tu hantes...* »

On sait que la salle des séances est un vaste demi-cercle, dont la tribune et le fauteuil du président occupent le centre. Ce demi-cercle est partagé en huit tranches ou travées, séparées par de larges couloirs. Il y a 364 sièges disposés sur huit circonférences concentriques. Le n° 1 est tout en haut à l'extrême gauche du président.

M. Eugène Berger occupe le n° 103, sur le deuxième cercle de la cinquième travée, en plein centre. Au-dessus de lui, se trouve M. le baron Jérôme David ; au dessous, M. Hamoir ; à sa droite, M. de La Tour ; à sa gauche, sur le même banc, MM. Prax-Paris et Dollfus.

M. Durfort de Civrac est au n° 179, sur le troisième cercle de la huitième travée, à l'extrême-droite. Au-dessus de lui, personne, un banc vide, et sur le dernier banc, tout seul, M. Adolphe Fould (non officiel) ; au-dessous, M. G. Chaix-d'Est-Ange ; à droite de M. de Civrac, est M. Lafond de Saint-Mûr ; à sa gauche, M. d'Arjuzon.

M. Louvet occupe le siège n° 257, sur le cinquième cercle de la cinquième travée, c'est le centre absolu. Au-dessus de lui, il a M. Isaac Pereire ; au-dessous, M. Mercier ; à sa droite, M. Quesné ; à sa gauche, M. de Guilloutet.

M. Segris siège au n° 295, sur le sixième cercle de la cinquième travée, un cercle au-dessous de M. Louvet et à deux tout petits arcs de cercle du banc des ministres. Au-dessus de lui, il a M. de Guilloutet ; au-dessous, M. Seydoux ; à sa droite, M. Mercier ; à sa gauche, M. Léopold Le Hon.

Sur le compte-rendu à l'Empereur, par le ministre de l'intérieur, des actes de dévouement qui lui ont été signalés pendant les mois de février et mars 1869, et aux termes d'un rapport approuvé par Sa Majesté, des médailles d'honneur de 2^e classe ont été décernées :

A Silebrezin (Jacques), clairon à la compagnie des sapeurs-pompiers de Saumur, qui, le 8 janvier 1869, a sauvé une personne tombée dans la Loire.

A Adien (Pierre-Jean), brigadier de gendarmerie à Fontevault, qui est descendu dans

corporelle, à laquelle nul homme vivant ne peut échapper. Malheur à qui meurt dans le péché mortel !

» Bienheureux ceux qui se reposent dans ses très-saintes volontés : la seconde mort ne pourra les atteindre.

» Louez et bénissez le Seigneur, rendez-lui grâce et servez-le avec une grande humilité ! »

Le recteur aperçut le maire à sa croisée. Gorju lui fit un salut amical et respectueux.

« Si je le consultais, pensa le curé.

Il sonna.

Boulotte vint ouvrir. Elle baissa d'un coup de main sa coiffe bise sur ses yeux, et rabattit ses manches sur ses poignets en reconnaissant le recteur.

« M. le maire est là, dit-elle : entrez, monsieur le recteur.

— Quel bon vent vous amène ? demanda Gorju en tendant la main à l'abbé Kerdrec.

— Un mauvais vent, monsieur le maire, et le pire c'est qu'il souffle sur une sainte maison, sur la ferme de Jean Patriarche. »

Le curé raconta la petite scène du cimetière, qui attendit le digne Gorju ; puis la conversation dans la chambre de Marthe, l'entretien dans l'enclos et la démarche qu'il venait de faire.

« Il va reprendre Armelle ! murmura le curé anéanti...

un puits pour porter secours à un homme qui s'y était jeté.

Mercredi matin, l'autorité a été informée que l'on avait trouvé pendu dans une petite chambre à Bagneux, le sieur D., journalier, qui avait disparu depuis 24 heures de son domicile.

Avant de mettre à exécution son funeste projet, D. a écrit assez incorrectement quelques phrases, dont on a pu déchiffrer les mots suivants : « *La cause de mon malheur et qui est du repentir. — Adieu, mes enfants. — Je cause du chagrin. — C'est votre mère qui est tout ce que je regrette de la vie. — Adieu, mes enfants.* » Le surplus est illisible.

M. l'abbé Fourmy, ancien curé de Saint-Pierre, est attendu ce soir à Saumur, où il se propose de passer quelques jours. Il officiera demain à St-Pierre. Son arrivée est une véritable fête pour ses anciens paroissiens.

Les conseils d'arrondissement se réuniront le 26 juillet pour la première partie de leur session, dont la durée est fixée à cinq jours.

Nous empruntons au *National de la Vienne* le trait de mœurs suivant qui, s'il est exact, fera bien voir, du sexe féminin, les électeurs de la circonscription de Loudun :

« Un fait que nous croyons unique dans les chroniques électorales s'est produit dans la deuxième circonscription de la Vienne. Au moment où les grandes questions sociales reviennent à l'ordre du jour, un nombre relativement considérable des électeurs composant le collège, qui vient une seconde fois d'envoyer à la Chambre M. de Soubyran, semble avoir voulu trancher la plus hardie de toutes, en proclamant l'égalité politique des sexes. Une femme, — et quelle femme ! M^{lle} Fiocre, de l'Opéra, à ce qu'assurent des gens dont il n'est pas permis de suspecter les informations, a obtenu cent soixante-dix voix : plus qu'Hugelmann, et presque autant que Ganesco ! Quelle gloire pour les jambes du corps de ballet ! — M^{lle} Fiocre n'ayant pas réuni un nombre de voix suffisant n'a pas été élue ; mais son honorable concurrent lui doit bien cette galanterie de la faire nommer première dansense de la majorité. »

On lit dans le *Phare de la Loire* :

Est-ce un accident, est-ce un vol ? On se perd en conjectures sur un événement qui depuis vingt-quatre heures occupe notre ville. Voici les faits :

Hier matin, vers neuf heures, M. Augustin F., âgé de vingt-trois ans, employé aux recettes depuis cinq ans dans la maison de banque E. Naudin, H. Durand-Gasselin et Cie, fut envoyé par le caissier de cette maison à la Banque de France pour faire l'encaissement d'une somme de soixante-un mille francs.

Vers neuf heures et quart, il se présentait au guichet et recevait la somme, partie en billets de banque, partie en espèces, dont huit mille francs en or, et mille francs en argent.

A onze heures, l'employé F. n'étant pas encore rentré, on se préoccupa vivement de ce retard inexplicable. Pourtant Auguste F. était un excellent employé, dont la maison E. Naudin n'avait pas eu à se plaindre jusqu'ici, et qui, maintes fois, avait dû opérer des recouvrements et des encaissements bien plus considérables que celui dont on l'avait chargé dans la matinée du 30 juin. La mère de F. une veuve, habite rue Voltaire ; des renseignements furent pris auprès d'elle : elle n'avait pas vu son fils.

Des déclarations furent immédiatement faites à la police qui se mit activement à la recherche du jeune homme dont on n'a pas encore retrouvé les traces.

Chacun commente ces faits : de nombreuses versions circulent que nous ne pouvons toutes reproduire. Nous citerons seulement celle-ci : Un cocher aurait conduit à la gare du chemin de fer, pour le départ pour Paris de 1 heure de l'après-midi, une jeune femme dont le costume ne parvenait qu'imparfaitement à déguiser certaines allures masculines.

La famille de F. est originaire du Brésil ; en rapprochant ce renseignement de cet autre que le paquebot d'Ostende part aujourd'hui pour cette destination, on a conjecturé que le jeune employé aurait pu, prenant hier le train de 1 heure, arriver à Paris cette nuit, en repartir immédiatement et arriver à Ostende pour s'embarquer à destination de Rio-Janeiro. Aussi a-t-on immédiatement télégraphié au consul de France à Ostende, pour l'instruire des faits et le prier de surveiller l'embarquement. Pareilles recommandations ont été faites à Saint-Nazaire.

Mais les patrons d'Augustin F. . . . se refusent encore à croire qu'ils aient été victimes d'un vol. Ils avaient en leur employé une confiance qui paraissait justifiée par sa conduite exemplaire, et jusqu'à preuve contraire, ils persisteront à supposer tout plutôt qu'un acte d'infidélité de sa part.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Nous donnons aujourd'hui en supplément le premier compte-rendu des séances du Corps-Législatif.

Le Corps-Législatif a validé les élections de soixante députés.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 32, Angers.

ti... Elle obéira à la loi... Ce malheureux recourrait aux gendarmes.

— Ne nous désolons pas trop vite, dit Gorju. La mauvaise conduite de Daniel est notoire dans le pays. Si l'on avait voulu y voir trop clairement à la mort d'Annette, je ne sais pas trop ce qu'aurait dit la justice... Le substitut est mauvais et parle comme un jacasse qui a le sifflet bien pendu... Nous avons eu pitié de l'enfant et, comme la morte, nous avons gardé le silence... Mais à cette heure Daniel passe les bornes de la méchanceté, et nous sommes en droit de mettre des bâtons dans les roues. Il refuse sa fille à Aubin : nous n'y pouvons rien ! Quant à la marier à Yves, qu'elle n'aime pas, cela ne lui est pas possible. Une autre question reste à résoudre : il menace de reprendre Armelle ! Ce serait la désolation de Jean, de Marthe et de la douce créature. A notre tour d'intervenir. La morale s'oppose à ce qu'Armelle, l'innocente fille, habite la même maison que la Gervaise. Nul gendarme ne prêterait main forte à Daniel. Nous le destituons de sa paternité, il n'en est pas digne. Nous réunissons un conseil, Patriarche est nommé tuteur d'Armelle et la garde jusqu'à sa majorité... Quand elle aura vingt-et-un ans, elle épousera Aubin.

— Oui, répondit le curé, nous voilà tirés d'un embarras ; mais il est un malheur auquel vous et moi

nous ne pouvons rien. Le même jour, par une fatalité inconcevable, les deux frères l'ont demandée en mariage.

— Pour ce qui est de cela, vous avez raison, nous n'y pouvons rien !

— Confions-nous en Dieu ! dit le pasteur.

— Et comptez sur moi ! Je donnerai en outre des instructions au garde champêtre. »

Les deux vieillards se quittèrent.

A deux pas de sa maison, le curé aperçut Aubin.

« Eh bien ! demanda le jeune homme.

— Prie beaucoup, et attends, mon ami.

— Daniel me refuse sa fille ?

— Dieu l'éprouve, mon enfant ! Ecoute, Aubin. Armelle est une belle et noble fille ; beaucoup de chagrins vont l'assailir : sois homme de cœur et de courage. N'écoute que ton devoir... Ton pauvre curé a le cœur gros de tes peines... Mais ni moi ni Gorju nous ne l'abandonnerons. »

L'abbé Kerdrec lui adressa encore de bonnes paroles. Il hésitait à lui apprendre la rivalité de son frère ; et laissant tout entre les mains de Dieu il l'engagea à rentrer à la ferme et à cacher son inquiétude à tous les yeux.

(La suite au prochain numéro.)

Souscription à 38,000 actions de 500 fr. du
CRÉDIT RURAL DE FRANCE
Capital élevé par émission d'actions à
Vingt millions de francs.

La souscription sera ouverte au siège social
5, rue Scribe,
POUR PARIS, LE 5 JUILLET SEULEMENT.
Mais DÈS AUJOURD'HUI, les souscriptions

des départements, accompagnées d'un premier
versement de 50 francs, seront reçues par
correspondance et classées jour par jour, les
dernières étant seules réductibles.
Le Conseil aura la faculté de clore la sous-
cription dès qu'il le jugera utile.

ON VERSE : { 50 f. par act. en souscrivant.
75 à la répartition.

Envoyer 50 francs pour chaque action, en
coupons, espèces ou mandats sur Paris, ou

verser des fonds dans l'une des succursales
de la Banque de France, au compte de M. Ba-
radat, directeur du *Crédit rural de France*.
Donner exactement ses nom, prénoms,
adresse, et le nombre d'actions souscrites.
Envoi de prospectus sur demande.

BOURSE DE PARIS.

Paris, 30 juin. — Les cours d'hier sont immobiles ou
à peu près. Le marché est dominé par les nécessités de
la réponse des primes qui a lieu aujourd'hui. Et, comme

tout le faisait présumer, la réponse s'est faite dans les
mêmes cours, puisque le 3 0/0 ferme aujourd'hui à
70 fr. 40. L'ensemble du marché est, du reste, excessi-
vement ferme. — L'Italien, néanmoins, baisse tou-
jours considérablement. — Le *Crédit rural* continue son
émission avec un plein succès. La cote des obligations
du Simplon nous arrive de Suisse à 239 2/4; cela nous
fait présager la prochaine cote officielle sur le marché
français. — J. F. Fort.

P. GODET, propriétaire-gerant.

L'Écho Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

**ADJUDICATION
DE L'ENTREPRISE**

Des Moutures du service des subsistances militaires de la place de Saumur.

LE SAMEDI 24 JUILLET 1869, il sera procédé, à une heure de relevée, dans l'une des salles de la Mairie, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, de l'entreprise des moutures des subsistances militaires de la place de Saumur, pour une période de trois années consécutives, à partir du 1^{er} janvier 1870, avec faculté, pour l'Administration, sans qu'il en résulte aucun droit à indemnité pour l'entrepreneur, de prolonger la durée du traité de trois autres années, en prévenant ce dernier trois mois à l'avance.

CONDITIONS DU CONCOURS.

I. Déclarations de Soumissions.

Les personnes ayant l'intention de soumissionner devront déposer entre les mains de M. le Sous-Intendant militaire de Saumur, quai de Limoges, à partir de la publication du présent avis jusqu'au 14 juillet au soir, une déclaration faisant connaître leur intention, ainsi que leurs nom, prénoms et domicile.

Chaque signataire indiquera dans cette déclaration :

- 1° La dénomination de l'usine qu'il se propose d'affecter au service à entreprendre;
- 2° La situation de cette usine et sa distance de la place, si elle est située extra-muros;
- 3° Le nombre de paires de meules et leur diamètre, la description sommaire des appareils de nettoyage et de blutage;
- 4° La nature du moteur et la puissance en chevaux-vapeur de la force habituellement utilisable;
- 5° Les chômages habituels résultant des circonstances inhérentes à la nature du moteur (*intermittence des cours d'eau, travaux de réparations, etc.*);
- 6° Le titre auquel le signataire dispose du moulin, et, si c'est comme fermier, la preuve que la jouissance lui en est garantie au moins jusqu'à l'expiration du service à entreprendre.

Chaque déclaration devra être accompagnée d'un certificat de l'autorité municipale attestant l'exactitude des faits y énoncés, ainsi que la moralité et la solvabilité notoire du signataire.

Passé le délai sus-fixé (14 juillet 1869), aucune déclaration ne sera plus reçue, et la liste ouverte, pour constater le dépôt des déclarations, sera définitivement close.

Il sera procédé, du 15 au 20 juillet, à la visite des usines des signataires des déclarations, afin de recueillir les renseignements propres à éclairer l'Administration sur l'aptitude et la moralité de chacun d'eux et aussi sur la convenance des établissements.

Le 21 juillet, il sera procédé à l'examen des renseignements recueillis et statué définitivement sur l'admission des concurrents.

Le président de la commission prévendra le jour même les signataires des déclarations préparatoires de la décision qui aura été prise en ce qui les concerne.

Les personnes admises à concou-

rir devront déposer, avant le jour fixé pour l'adjudication, dans une caisse du Trésor, au titre de la Caisse des Dépôts et Consignations, et en numéraire ou en rentes sur l'Etat, la somme de 500 francs, destinée à garantir la réalisation du cautionnement que l'adjudicataire devra fournir, lequel est fixé à 1,000 francs. Le dépôt de garantie ci-dessus sera restitué aux personnes non déclarées adjudicataires.

L'entrepreneur sera admis, s'il le préfère, à présenter dans le délai sus-indiqué une caution personnelle d'une solvabilité notoire.

Le 21 juillet, il sera mis à la disposition des concurrents une série d'échantillons, types des produits que l'adjudicataire devra fournir.

Ces échantillons seront composés :

- 1° De blé nettoyé et prêt à être mis en mouture;
- 2° De farine brute ou boulange provenant de la mouture du blé;
- 3° De la farine blutée provenant de cette même mouture;
- 4° De gruaux à remoudre;
- 5° De la farine blutée provenant de cette remouture;
- 6° D'issues provenant de chacune des moutures (sur blé et sur gruaux).

II. Soumissions.

Les soumissions à produire le jour de l'adjudication, c'est-à-dire le 24 juillet, devront être établies en simple expédition, sur papier timbré, et porter, écrit en toutes lettres et exprimé en francs, centimes et millièmes de franc, sans autre fraction, le prix que le soumissionnaire entend obtenir pour la transformation complète, en farine blutée, du sac de blé, réglé de la manière déterminée à l'article 7 du cahier des charges.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un récépissé constatant le versement dans une caisse du Trésor, au titre de la Caisse des Dépôts et Consignations, et en numéraire ou en rentes sur l'Etat, de la somme destinée à garantir la réalisation du cautionnement.

Seront rejetées, toutes soumissions contenant des clauses restrictives ou exceptionnelles, ainsi que celles qui ne seront pas signées de leur auteur.

Le cahier des charges et les instructions relatifs à cette entreprise sont déposés dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire (quai de Limoges), où le public sera admis à en prendre connaissance. (270)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE
MAISON ET JARDIN.**

Situés à Saumur, rue du Petit-Mail, joignant MM. Robin, Reynault, M. Chesneau et M^{me} Daburon. S'adresser à M^{me} veuve DOMERGUE, qui occupe la maison, ou à M^e LAUMONIER. (259)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

Un Jardin, avec Maison d'habitation, situé à Saumur, rue des Saulaies, n° 8, contenant un hectare environ.

S'adresser, pour traiter, à M^e LAUMONIER. (215)

Etude de M^e LEROUX, notaire.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UN TERRAIN

Situé à Saumur, rue de la Fidélité, ayant 41 mètres de superficie, joignant vers levant la rue de la Fidélité sur une façade de 10 mètres 50 centimètres, vers nord M. Bodin, propriétaire de ce terrain, vers midi M^{me} veuve Maupoint et au couchant M. Gautier.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, à M^e LEROUX notaire. (180)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE

JOLIE PROPRIÉTÉ

Au Pont-Fouchard,

Comprenant maison de maître, avec ameublement de salon et glaces; servitudes, cour, jardin et enclos de 53 ares, et 74 ares de vignes en plein rapport, à la Maligne.

S'adresser à M. CHAUVIN, pompier, rue d'Orléans, ou à M^e LEROUX, notaire. (161)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située à Villebernier, au milieu du bourg,

Avec vastes dépendances, servitudes, cour et jardin; le tout d'une contenance d'environ onze ares, susceptible d'être aisément divisé et présentant toutes facilités pour construire.

S'adresser à M^e CLOUARD, notaire.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située rue du Petit-Maure, entre les Bains et la Caisse d'épargne, avec sortie sur la rue du Marché-Noir, joignant MM. Rivaud et Normandine.

Cette maison, divisée en deux habitations distinctes, contient plusieurs pièces au rez-de-chaussée et au premier étage; beaux greniers au dessus, deux caves, cour, pompe, etc.

S'adresser, pour traiter, à M^e LE BLAYE, notaire.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

Rue de la Chouetterie, 7,

MAISON, avec jardin, écurie et remise, occupée par M. le capitaine de la Laurancie.

S'adresser à M^e Emile LEROUX, notaire. (247)

MAISON

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

AVEC JARDIN, ÉCURIE, REMISE,

Rue du Palais-de-Justice.

S'adresser à M. NANCEUX. (104)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

DEUX PORTIONS DE MAISON avec écurie, rue Haute-Saint-Pierre, joignant la maison de Fos. S'adresser à M. GIRARD père.

A LOUER

MAISON, rue du Petit-Maure, avec ou sans écurie et remise. S'adresser à M. Rivaud. (68)

AVIS AUX PÊCHEURS.

Au moment de l'ouverture de la pêche, il n'est pas inutile de rappeler aux pêcheurs que M. NORMANDINE, pharmacien, rue Saint-Jean, est le seul dépositaire de l'appât du célèbre pêcheur Suédois Skolfeld, appât dont beaucoup de personnes connaissent les propriétés pour attirer le poisson. Prix 0 fr. 75 c. (246)

EAUX MINÉRALES NATURELLES DE VICHY.

SOCIÉTÉ ANONYME DE CUSSET-VICHY

Capital : 800,000 francs.

Émission de 3,200 Obligations,

Autorisée par les Statuts.

La garantie de ces obligations repose sur la propriété territoriale et industrielle du magnifique Etablissement thermal de Cusset-Vichy, en pleine exploitation, et qui va recevoir des augmentations considérables.

Outre cette affectation immobilière, qui présente toutes les sécurités de l'hypothèque, le capital social, entièrement souscrit, est tenu d'assurer, tous les ans, le paiement de l'intérêt et de l'amortissement des obligations.

Les titres sont émis à 250 fr., remboursables en trente années, par tirages au sort, à 300 fr., et rapportent 15 fr. d'intérêt par an, payables tous les six mois, les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet de chaque année.

En tenant compte de tous les avantages faits aux souscripteurs, le revenu total des OBLIGATIONS DE CUSSET-VICHY dépasse 7 p. 0/0 par an.

Les versements ont lieu de la manière suivante :

- 50 francs en souscrivant;
- 100 francs du 1^{er} au 10 juillet prochain;
- 100 francs du 1^{er} au 10 août prochain.

Les titres définitifs seront remis contre le dernier versement.

Les souscripteurs qui voudraient se libérer par anticipation jouiront d'une bonification de 5 p. 0/0 et recevront immédiatement leurs titres définitifs.

La souscription, ouverte samedi 26 courant, sera close aussitôt qu'elle aura atteint le chiffre de 3.200 obligations.

A Tours, chez MM. GOUIN FRÈRES, banquiers.

A Saumur, chez M. REVEAU, agent de change. (265)

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 1 ^{er} JUILLET.			BOURSE DU 2 JUILLET.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	70 45	»	»	70 70	»	25
4 1/2 pour cent 1852.	102 25	»	»	102 50	»	25
Obligations du Trésor.	490	»	»	490	»	»
Banque de France.	2840	»	»	2840	»	»
Crédit Foncier (estamp.).	1610	»	»	1617 50	7	50
Crédit Foncier colonial.	415	»	»	415	»	»
Crédit Agricole.	643 75	»	1 25	645	1	25
Crédit industriel.	648 75	1	25	647 50	»	1 25
Crédit Mobilier (estamp.).	240	»	»	232 50	»	7 50
Comptoir d'esc. de Paris.	705	»	2 50	705	»	»
Orléans (estampillé).	928 75	3	75	942 50	13	75
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1095	»	2 50	1097 50	2	50
Est.	580	»	»	580	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	945	»	2 50	952 50	7	50
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	625	1	25	623 75	»	1 25
Ouest.	581 25	»	5	587 50	6	25
C ^{ie} Parisienne du Gaz.	1510	15	»	1522 50	12	50
Canal de Suez.	536 25	1	25	537 50	1	25
Transatlantiques.	282 50	1	25	280	»	2 50
Emprunt italien 5 0/0.	55 80	»	10	56	»	20
Autrichiens.	775	3	75	780	5	»
Sud-Autrich.-Lombards.	516 25	5	»	516 25	»	»
Victor-Emmanuel.	»	»	»	»	»	»
Romains.	52	»	»	52	»	»
Crédit Mobilier Espagnol.	295	»	12 50	296 25	1	25
Saragosse.	72	»	50	72 50	»	50
Séville-Xérés-Séville.	»	»	»	»	»	»
Nord-Espagne.	55	4	»	53	»	2
Compagnie Immobilière.	104 50	»	50	104 50	»	»
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	345	»	»	344	»	»
Orléans.	338	»	»	324	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	336	»	»	328 50	»	»
Ouest.	329	»	»	319 50	»	»
Midi.	327	»	»	326 75	»	»
Est.	330	»	»	330	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.